

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION

Nom et adresse de l'association :

.....

Téléphone et mail :

Madame le Maire,

Je sollicite votre autorisation pour organiser.....

Sous l'appellation :

- Le (ou du au)
 Heure de début :
 Heure de fin :

Le bon déroulement de la manifestation requiert une occupation temporaire du domaine public par l'association :

- A (aux) l'endroit(s) suivant(s) :
 Place :
 avenue :
 abords des bâtiments publics :
 Espace verts :

J'estime le nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées au même endroit au même moment à :

- Cette manifestation nécessite une autorisation d'occupation du domaine public.
- Cette manifestation nécessite la création d'un arrêté temporaire :
 Limitation vitesse – fermeture de lieu :
- Organisation nécessitant un branchement de compteur EDF provisoire : 3 à 36 KVA (tarif bleu) ou 42 à 240 KVA (tarif jaune) - MONO 2 fils (jusqu'à 12 KVA) ou TRIPHASÉ 4 fils
- Structures et matériels : remplir la fiche « DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE STRUCTURE ET DE MATERIEL POUR MANIFESTATION »

Pendant la manifestation, seront organisées les activités suivantes :

- Concentration de véhicules à moteurs - de 200 autos ou - de 400 motos ou quads
- Concentration de véhicules à moteurs + de 200 autos ou + de 400 motos ou quads
- Manifestation sportive itinérante sans véhicules à moteurs
- Tournois de
- Défilé de personnes sur voie publique dans l'agglomération
- Vide greniers
- Débit de boisson temporaire de 3^{ème} catégorie
- Autres (préciser) :

Vous trouverez ci-joint, la liste des personnes mandatées par l'association pour assurer la bonne organisation de l'évènement, avec leurs noms, prénoms et domicile.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Barp, le

Pour l'association.....

Nom Prénom

Date de réception :

Bon pour accord

| | |
|--------------------------------|--|
| Service Vie Associative | |
| La Maire, Blandine SARRAZIN | |

Dans le cadre d'une occupation du domaine public, cette demande doit être signée par 3 responsables de l'organisation concrète de l'évènement.

Pour être pris en considération, ce document devra être remis en mairie **au minimum 2 mois avant la manifestation.**